

La Lettre des HCC

VISITE SURPRISE DE XAVIER BERTRAND À L'HÔPITAL PASTEUR DE COLMAR

Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, s'est rendu au centre hospitalier de Colmar.

Le ministre a souhaité une visite surprise pour être plongé dans la réalité du service des urgences et aller directement au contact du personnel de service cette nuit du 26 janvier vers 22 h 00.

Il a ainsi pu échanger sans protocole et en toute liberté avec le personnel soignant présent, sur

les conditions de travail, les horaires, l'organisation du travail et les conditions d'accueil des patients.

Ont été contactés en dernière minute lors de cette visite inopinée, Monsieur le Préfet Alain Perret, Monsieur Éric Straumann député de la circonscription et Mlle Christine Fiat directrice des hôpitaux civils de Colmar.



LA T2A...NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS ! (AS COTLEUR)

Les modalités de financement des Etablissements Publics de Santé (EPS)...et leurs conséquences en terme de gestion et de recueil d'activité

Depuis quelques années (2004), les EPS sont progressivement passés d'un financement forfaitaire global, à un financement à l'activité sur le champ MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique).

Depuis 2008 le champs MCO est facturé en T2A (ou TAA pour « Tarification A l'Activité ») à 100%.

En 2011 la part des recettes forfaitaires ne représente plus que 18% des recettes du Budget.

Sur les recettes globales de l'Etablissement, 93% sont facturées à l'Assurance Maladie, et 7% aux patients, mutuelles et autres débiteurs, au titre du forfait journalier (environ 16€ dû pour chaque journée en hospitalisation complète), et du ticket modérateur (fonction du taux de prise en charge du patient).

Les financements des EPS ont donc bien changé...

-Hier, dans le système de la « Dotation Globale », les financements de l'Assurance Maladie étaient fixés par arrêté en fonction d'une évolution de dépenses estimée sur la base d'un historique

-Aujourd'hui, pour les financements à l'Activité du champs MCO, la valorisation de l'activité est déclarée mensuellement (et demain « au fil de l'eau ») à l'Assurance Maladie, en fonction des séjours clôturés **et codés**.

En T2A 100% la valorisation des recettes est fonction du nombre de séjours hébergés, correspondant chacun à un GHM (Groupe Homogène de Malades), relié à un GHS et un tarif administré, qui évolue chaque année au 1^{er} mars.

Le GHM est déterminé, à travers la fonction de « groupage des séjours » (selon un algorithme diffusé par le Ministère), en fonction du codage des diagnostics et des actes pour chaque passage dans une unité médicale.

A ces recettes d'hospitalisation s'ajoutent :

- les recettes des **médicaments « Molécules Onéreuses » et DMI facturables en sus** (produits sur liste, non compris dans les tarifs)

-les recettes de **l'activité externe** : valorisées en fonction du nombre d'actes facturables saisis dans le Système d'Information Hospitalier aux tarifs NGAP (C, CS...etc.) ou CCAM.

-les recettes liées à l'encaissement en régie qui sont très importantes pour l'Etablissement, qui ne peut émettre de titre de recettes pour des sommes inférieures à 5€.

Conséquences de ces nouveaux modes de financement...

Hier : Equilibre de la dotation globale :

Dépenses → recettes → moyens → activité

Aujourd'hui : Equilibre de la T2A :

Activité → recettes → dépenses → moyens

On a désormais une vision inversée, avec un niveau d'activité et de recettes qui guide l'exercice budgétaire, dont l'objectif est de tendre vers l'équilibre, afin de préserver l'exploitation, la Capacité d'Autofinancement, et les projets d'investissement de l'Etablissement.

La répartition des moyens alloués aux activités doit s'adapter le plus possible à ce niveau de recettes.

Incidences au plan opérationnel :

La majeure partie du personnel (médical et non médical) de l'Etablissement contribue à ce processus de facturation et tous peuvent être sensibilisés à l'impact de leur travail sur l'optimisation des recettes et de la trésorerie de l'Etablissement :

-exhaustivité et réactivité du codage des actes et des RUM

-saisie rigoureuse et régulière des actes dans les logiciels (zenon, Bruce...etc.), de la gestion administrative par UF dans C-Page

-traçabilité des Molécules onéreuses et DMI T2A (sans rattachement correct au numéro de dossier du patient, le produit ne peut être facturé).

En parallèle, **la maîtrise des dépenses concerne chacun d'entre nous**, en veillant, par exemple, à ne pas réaliser de sur prescriptions d'actes, de surconsommations ou de sur stockage des armoires à pharmacie... etc.

Conclusion :

Le processus de facturation de l'activité, en particulier, et de gestion en général, concerne l'ensemble du Personnel et s'appuie exclusivement sur les informations saisies, à tous niveaux, dans les différents logiciels de l'Etablissement. **Un recueil rigoureux et régulier des données à la source est garant de la fiabilité des informations et de l'exploitation qui en découle.**



La lettre des HCC. Journal produit et édité par la Direction des HCC et destiné aux agents hospitaliers. Responsable de la rédaction : Mlle FIAT (5000 exemplaires)



ACTIONS ET PRESTATIONS DU CGOS POUR L'ANNÉE 2012, MODE D'EMPLOI

Les actions et prestations proposées par le Comité de Gestion des Œuvres Sociales (billetterie, vacances, Noël des enfants, études-éducation-formation, perte de salaire, catalogue vacances, etc.), sont accessibles aux agents hospitaliers titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels et apprentis ayant six mois d'ancienneté effective.

Pour en bénéficier, les agents doivent obligatoirement constituer ou mettre à jour leur dossier CGOS pour l'année 2012.

Les agents ayant des enfants d'âge scolaire ou universitaire (du CP aux études supérieures) et qui souhaitent obtenir le bénéfice des prestations à ce titre, sont invités à noter que la date limite d'envoi du dossier dans l'enveloppe fournie, à l'adresse indiquée et suffisamment affranchie, est fixée au 30 avril 2012, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers envoyés incomplets ou réceptionnés après cette date limite entraîneront malheureusement le rejet des demandes de prestations afférentes.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Mme Eissler, correspondante CGOS des Hôpitaux Civils de Colmar - entrée 28, 1er étage, bureau 111 - poste 24021,

ou de :

La délégation Alsace-Moselle du CGOS - 7, rue de la Durance CS 60228 - 67089 STRASBOURG cedex - Tél. : 03.88.65.89.90

ASSOCIATION A.M.P.R.A.

En 2003, des rééducateurs et des soignants ont créé une **association** au sein de leur service de Médecine Physique : **l'A.M.P.R.A.** Depuis, cette association très active s'emploie à atteindre les buts qu'elle s'est fixés :

- développer des **activités d'animation pour les patients** du service : acquisition de jeux, de décorations, organisation d'une fête annuelle.

- participer à la **formation du personnel** : achat d'ouvrages, organisation de formations internes.

- obtenir ou créer des **aides techniques nécessaires aux prises en charge des patients**, tout en développant des partenariats extérieurs : création d'un module voiture-thérapeutique, achat d'un simulateur de logement. Le projet actuel est **la réalisation d'un jardin thérapeutique accessible en fauteuil roulant.**

RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES ET AUTRES FESTIVITÉS AU CPA - A. ZOELLER

Le premier semestre de l'année 2012 est marqué par les **rencontres** intergénérationnelles au Centre pour Personnes Agées.

Les **résidents ont ainsi l'occasion de rencontrer des jeunes de tout âge** et leur parent pour échanger autour de la musique et du chant (école maternelle Les Pâquerettes), de l'avenir professionnel des jeunes de la section comptabilité du Lycée Schoengauer, des cultures et traditions, notamment culinaires, de chacun avec les collégiens de l'établissement Molière, lors de promenades, avec les lycéens de Saint-Jean.

En parallèle de ce thème fil conducteur, les traditionnelles **animations occupent une place importante dans le quotidien des résidents.** Au mois de février, les résidents ont pu assister à une représentation de **théâtre alsacien et au traditionnel carnaval, placé sous le thème des Tropiques.** Au mois d'avril, ils pourront profiter du marché de Pâques pour faire des achats (fleurs, chocolat, etc). Enfin, l'été débutera avec le fameux pique-nique dans le parc.

L'organisation de l'ensemble de ces animations est possible grâce à une mobilisation sans faille de l'équipe animation, du personnel soignant et des cadres du CPA.

EXPOSITIONS

Radiothérapie

Michel TUGLER expose ses œuvres à partir du 13 mars 2012.

Médecine Physique et Réadaptation

Bât. 38b Rdc

Comme chaque année, la société d'histoire et les Hôpitaux Civils de Colmar organisent une **rétrospective** des expositions qui se déroule du **10 avril au 4 mai 2012.**

